

226C0175
FR0000063307-OP018-AS09

11 février 2026

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

SOCIETE DE TAYNINH
(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 226C0174 du 10 février 2026

1. Alantra et SwissLife Banque Privée, agissant en qualité d'établissements présentateurs, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SOCIETE DE TAYNINH initiée par la société Quatre Vingt Dix¹ (« l'Initiateur »), agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec les sociétés Nuku Hiva Holding² et Infinity Nine Promotion³ (« les Membres du Concert »), soit du 27 janvier au 9 février 2026 inclus, l'Initiateur n'a acquis aucune action SOCIETE DE TAYNINH.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée :
 - l'Initiateur détient 5 686 177 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote, soit 62,22% du capital et des droits de vote de cette société⁴ ; et
 - les Membres du Concert détiennent, ensemble, 8 926 494 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote soit 97,68% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Éric Larchevêque.

² Société civile contrôlée par M. Nathan Benchimol.

³ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Tony Parker.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 9 138 462 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.